

Annexes

1. Groupes à risque

Pour les enfants et adolescents de 6 à 18 ans

Préambule

La liste suivante reprend les différents groupes à risque en pédiatrie. Elle concerne donc toute personne de moins de 18 ans. Cette liste, reçue du cabinet Jeunesse, a été réalisée avec soin après la revue des données scientifiques à l'heure actuelle et la consultation de diverses associations professionnelles et organisations spécialisées dans le domaine de la pédiatrie. Elle a pour objectif de servir de ligne directrice. Il est donc possible d'y déroger selon la situation individuelle, en concertation avec le médecin traitant du patient. Cette liste n'est pas exhaustive. Son application relève de la responsabilité du médecin traitant après discussion avec le patient, ses parents et/ou les soignants impliqués.

Cette liste se veut une aide à la décision d'autoriser les enfants à participer – ou non – aux activités scouts (en ce compris le camp) de cet été. Les groupes à risque identifiés sont par ailleurs identiques à ceux figurant sur la liste qui a été fournie aux écoles.

REMARQUES GÉNÉRALES

- Un enfant qui participe aux activités scouts en période épidémique de grippe peut également participer aux activités scouts (en ce compris le camp) en période épidémique de covid-19.
- Il est conseillé aux enfants traités par des corticostéroïdes à haute dose, c'est-à-dire $> 20\text{mg/j}$ de prednisolone (ou $> 0,5\text{mg/kg/j}$ pour les enfants de $< 40\text{kg}$) de ne pas participer aux activités scouts (en ce compris le camp).
- Les enfants sous traitement comprenant une association de médicaments immunosuppresseurs et les enfants atteints de maladies chroniques graves : à discuter avec le médecin traitant.
- Tout comme le reste de la population et tel que demandé par le Conseil National de Sécurité, les enfants atteints d'une maladie chronique et autorisés à participer aux activités scouts (en ce compris le camp) doivent suivre strictement les directives concernant les mesures d'hygiène, le respect de la distanciation sociale et le port du masque buccal (en fonction de leur âge) lorsqu'ils quittent la bulle.
- Les personnes vivant sous le même toit que les patients à risque sont autorisées à participer aux activités scouts (en ce compris le camp), à condition, de respecter strictement les mesures d'hygiène. Dès qu'un membre de la maison présente des symptômes de maladie, il est nécessaire de prendre contact avec un médecin et d'appliquer les mesures d'isolement décrites par Sciensano.

Pour les affections de type PULMONAIRE (et MUCOVISCIDOSE) :

Ne peuvent pas participer aux activités scouts :

- Les patients atteints de mucoviscidose ou les patients ayant des bronchiectasies non liées à la mucoviscidose, et dont la maladie n'est pas sous contrôle (c'est-à-dire VEMS-1 $< 40\%$, dégradation rapide, > 4 exacerbations par an, dépendance à une oxygénothérapie).
- Les enfants sous traitement d'entretien avec de corticostéroïdes à haute dose (voir remarques générales).

Peuvent participer aux activités scouts APRÈS AVIS du médecin spécialiste traitant :

- Les enfants soumis à une oxygénothérapie chronique et/ou à une ventilation (non) invasive.
- Les enfants présentant des anomalies congénitales des voies aériennes ou des poumons dans des conditions instables.

En ce qui concerne les TROUBLES IMMUNITAIRES PRIMAIRES :

Ne peuvent participer aux activités scouts :

- Les enfants ayant un déficit immunitaire combiné sévère, c'est-à-dire un (S)CID ou une lymphopénie sévère ($\text{CD4} < 200/\text{mm}^3$).
- Les enfants ayant un déficit immunitaire et une insuffisance respiratoire sévère (voir pneumologie).
- Les enfants immunodéficients qui doivent recevoir ou qui ont bénéficié d'une greffe de cellules souches ou d'une thérapie génique il y a moins d'un an, ou plus selon la durée de l'immunosuppression.
- Tous les patients qui présentent un déficit immunitaire sévère et qui auront préalablement été contactés et conseillés par leur médecin.

Peuvent participer aux activités scouts APRÈS AVIS du médecin spécialiste traitant :

- Les autres déficits immunitaires, à savoir la maladie granulomateuse chronique (CGD), la lymphohistiocytose hémophagocytaire familiale

(HLH), les maladies congénitales auto-inflammatoires (sauf FMF), le syndrome de Down avec un déficit immunitaire, les déficits immunitaires avec dysrégulation immunitaire active* (LRBA, NFKB1, NFKB2, STAT3 GOF, IRAK4, MyD88, STAT2...).

*C'est-à-dire une poussée auto-immune ou auto-inflammatoire au cours de l'année écoulée ou un traitement par immunosuppresseurs récemment débuté.

Pour les affections de type CARDIOLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scouts :

- Les enfants ayant subi une transplantation cardiaque et sous traitement immunosuppresseur, et ce pendant toute la durée d'une immunosuppression sévère. Une évaluation par le cardiologue de l'enfant est nécessaire avant d'autoriser la participation aux activités scouts.
- Les enfants souffrant d'hypertension pulmonaire modérée ou sévère nécessitant un traitement.
- Les enfants souffrant d'insuffisance cardiaque grave.

Peuvent participer aux activités scouts APRÈS AVIS du médecin spécialiste traitant :

- Les enfants avec ventricule unique, même en cas de cyanose persistante (par exemple avant ou après chirurgie de Fontan) peuvent participer aux activités scouts APRÈS AVIS de leur médecin spécialiste traitant. Par contre, les enfants présentant une dysfonction ventriculaire ou valvulaire sévère devront être évalués au cas par cas par le spécialiste traitant avant la participation aux activités scouts.

Pour les affections de type ENDOCRINOLOGIQUE :

Peuvent participer aux activités scouts :

- Les enfants diabétiques.
- Les enfants sous thérapie de substitution surrénalienne (hyperplasie congénitale des surrénales, insuffisance surrénalienne).

Pour les affections de type NÉPHROLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scouts :

- Enfants recevant des corticostéroïdes à haute dose (voir remarques générales).

Peuvent participer aux activités scouts APRÈS AVIS du médecin spécialiste traitant :

- Enfants sous traitement comprenant des traitements combinés de médicaments immunosuppresseurs tels que : (mycofenolaat mofetil (Cellcept®), Azathioprine (Imuran), cyclosporine A (Neoral®), tacrolimus (Prograf®, Advagraf®, Modigraf®), Everolimus (Certican) et corticostéroïdes (prednisolone, prednisone, Medrol®).
- Enfants ayant reçu du rituximab ou de l'eculizumab au cours de la dernière année.
- Enfants avec des multiples maladies sévères.

Pour les affections de type RHUMATOLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scouts :

- Enfants sous corticothérapie à haute dose (voir remarques générales).

Peuvent participer aux activités scouts APRÈS AVIS du médecin spécialiste traitant :

- Enfants qui ont reçu du rituximab ou de l'eculizumab au cours des 6 dernières semaines.

Peuvent participer aux activités scouts :

- Enfants atteints d'une maladie rhumatismale et recevant les traitements suivants : Hydroxychloroquine (Plaquenil®), méthotrexate (Leder-trexate®, Metoject®), mycophénolate mofetil (Cellcept®), cyclosporine, tacrolimus (Advagraf®, Prograf®) et azathioprine (Imuran®).
- Médicaments biologiques comme les inhibiteurs de TNF® (Enbrel®, Humira®, Infliximab®), Orencia, inhibiteurs de l'IL-1 (Anakinra, Ilaris), inhibiteurs de l'IL-6 (Roactemra), inhibiteurs de JAK (Olumiant, Xeljanz), rituximab.

Pour les affections de type GASTRO-ENTÉROLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scouts :

- Les enfants sous corticothérapie à haute dose (voir remarques générales).

Peuvent participer aux activités scouts APRÈS AVIS du médecin spécialiste traitant :

- Les enfants sous traitement comprenant une association de plusieurs médicaments immunosuppresseurs et/ou ayant une maladie chronique avec des symptômes sévères.

- Les enfants qui reçoivent une Nutrition Parentérale à domicile et qui ont des comorbidités tels que : problèmes rénaux, cardiaques, pulmonaires, respiratoires et/ou endocriniens.

Peuvent participer aux activités scoutées :

- Les enfants sous un seul médicament immunosuppresseur en situation stable (en rémission).

Pour les affections de type HÉPATOLOGIQUE :

Ne peuvent participer aux activités scoutées :

- Les enfants ayant subi une transplantation hépatique au cours des 3-6 derniers mois (à évaluer au cas par cas).

Peuvent participer aux activités scoutées APRÈS AVIS du médecin/ spécialiste traitant :

- Tous les enfants ayant une affection hépatique pour laquelle le médecin/spécialiste traitant a donné son accord.

Pour les affections de type NEUROLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scoutées :

- Les enfants sous corticothérapie à haute dose (voir remarques générales).

Peuvent participer aux activités scoutées APRÈS AVIS du médecin/ spécialiste traitant :

- Les enfants sous oxygénothérapie chronique et/ou ventilation non invasive.
- Les enfants avec des troubles de déglutition tels que les patients avec des dystrophies myotoniques.
- Les patients à risque de décompensation en cas d'infection, tels que les patients atteints de maladies métaboliques.
- Les patients atteints de dystrophies musculaire de Duchenne et qui ont développé une insuffisance cardiaque.
- Les patients atteints d'un syndrome myasthénique.

Pour les affections de type HÉMATO-ONCOLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scoutées :

- Les enfants en phase de traitement intensif ou durant une certaine période après une greffe de cellules souches allogéniques (+/- 12 mois ou plus selon la durée de l'immunosuppression).

Peuvent participer aux activités scoutées APRÈS AVIS du médecin/ spécialiste traitant :

- Les patients drépanocytaires qui ont développé une hypertension artérielle pulmonaire, une désaturation chronique, une cardiomyopathie, une insuffisance rénale ou une hépatopathie sévère, sauf s'ils sont dans un programme de transfusion chronique.
- Les patients atteints de l'anémie Diamond Blackfan, ceux qui ont une immunodéficience associée, surcharge en fer et où un traitement par Prednisolone 0,5mg/kg/j.

Peuvent participer aux activités scoutées :

- Tous les autres enfants, y compris les enfants ayant une LLA sous traitement d'entretien, les enfants sous thérapie par Glivec, Hydrea, etc... Le médecin traitant peut être consulté au cas par cas et peut déroger au principe général chez certains enfants atteints de comorbidités.

Pour les plus de 18 ans

En ce qui concerne les adultes (plus de 18 ans), les groupes à risque sont :

- personnes âgées de plus de 65 ans ;
- adultes avec une obésité sévère ;
- adultes atteints de diabète de type 2 associé à un surpoids et/ou une tension artérielle élevée et/ou une maladie cardiovasculaire et/ou une maladie rénale ;
- adultes atteints d'une maladie cardiovasculaire, pulmonaire ou rénale chronique sévère ;
- adultes immunodéficients et/ou ayant un cancer (sous traitement).

Toutes ces maladies sous-jacentes ne sont pas associées au même risque, cela dépend beaucoup du degré de contrôle de cette maladie, du stade, du type de médicament que la personne prend etc.

Par conséquent, si un encadrant fait partie d'un de ces groupes à risque (animateur ou intendant), il est invité à prendre contact avec son médecin traitant au préalable pour avis sur les mesures à prendre.

2. Kiss & Drive pour l'arrivée et le départ des participants

Cette année encore, ton camp sera une bulle hermétique composée de tes scouts, ton staff et tes intendants. Il est fortement recommandé de mettre en place un Kiss & Drive à l'arrivée et au départ des scouts. Deux mots d'ordre :

- **Éviter les regroupements.**
- **Limiter les contacts des membres de la bulle avec des personnes externes.**

Voici quelques bonnes pratiques pour mettre en place le Kiss & Drive :

- Assure-toi que chaque animateur/intendant de la bulle est au clair avec le rôle qu'il devra jouer (signalisation, accueil des parents...).
- Délimite clairement une zone Kiss & Drive. Autrement dit, un espace dans lequel les parents peuvent déposer/récupérer leur enfant en limitant le contact avec les autres membres de la bulle. Prévois des piquets, de la rubalise, des affiches, des pancartes, des cônes, bref tout ce qui te permettra de délimiter et signaler cette zone sans ambiguïté.
- Si ton lieu de camp le permet, choisis une zone à proximité du bâtiment ou dédie une partie de ta prairie à cet accueil.

Et si l'endroit ne le permet pas ?

Prévois une zone de stationnement à proximité du bâtiment/de la prairie (place de l'église, du village, ferme voisine, cour d'école...). Concerte-toi avec le propriétaire, M./Mme Camp ou les services communaux pour définir le lieu le plus approprié. Veille à ce que cette zone de parking soit suffisamment grande et facile d'accès pour que les utilisateurs n'aient pas à se croiser aux entrées/sorties.

Les parents rejoindront alors la zone Kiss & Drive à pied.

- Pour éviter que la zone Kiss & Drive soit surpeuplée, prévois un accueil/départ différé. Propose aux parents de s'inscrire à différentes plages horaires et donne-leur rendez-vous. Cela permettra d'étaler les arrivées/départs en plusieurs vagues.
- Prévois un ou deux animateurs facilement identifiable(s) (avec un gilet fluo par exemple) pour accueillir les parents. C'est le moment pour eux de te donner les dernières recommandations et informations au sujet de leur enfant. Ils auront probablement des documents / médicaments à te fournir. Prends le temps de les écouter, ils te confient la prunelle de leurs yeux pour les jours à venir.
- Veille au respect des règles d'hygiène – port du masque et distance d'1,5m avec les personnes extérieures à la bulle.
- Entre chaque vague de parents, les animateurs présents dans la zone Kiss & Drive devront bien se laver les mains – de préférence à l'eau et au savon ou, à défaut, avec un produit hydroalcoolique.

Je fais quoi de mes scouts pendant toute la durée de cet accueil ?

Tu peux leur proposer différentes tables d'accueil avec des activités à réaliser avec ou sans animateur. Par exemple : réaliser une décoration pour son foulard, faire un petit bricolage, décorer la salle commune, commencer les constructions, retrouver les copains, faire du repérage pour construire des cabanes, proposer des livres et jeux de société, aider à la confection du gouter/repas...

Quelle place pour les parents là-dedans ?

Bonne nouvelle : les parents peuvent, si l'âge des participants le nécessite, aider à l'installation au camp de leur enfant. Néanmoins, quelques règles sont à respecter :

- Port du masque obligatoire pour toutes les personnes de plus de 12 ans (animateurs, scouts, parents, etc.).
- Respect des distances physiques (1m50).
- Étaler les heures d'arrivée et de départ pour éviter les regroupements.
- Définition d'un sens de circulation (au moyen de marquage au sol ou de panneaux fléchés) pour éviter que les parents ne se croisent.

Pour le rassemblement de début et de fin de camp, ce sera malheureusement sans les parents mais, comme toujours, on compte sur ta créativité et ta maîtrise des nouvelles technologies ! 😊